



Pour publication immédiate

AVIS PUBLIC

MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE BÉCANCOUR (Règlement 289 de la MRC et ses amendements)

Prenez avis que la *MRC de Bécancour* tiendra une assemblée publique le 14 septembre 2026 à 19h00, à la salle du conseil des maires de la MRC, située au 3689-1, boulevard Bécancour (secteur Gentilly), Bécancour, concernant le projet de règlement numéro 427 mentionné ci-dessous.

Projet de règlement no. 427 modifiant le règlement no.289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour visant à retirer les dispositions de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

Ce projet de règlement vise à retirer les dispositions de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables abrogée et remplacée par un cadre réglementaire gouvernemental. Ce retrait assure ainsi une application uniforme du nouveau Cadre réglementaire pour la gestion des milieux hydriques pour l'ensemble des municipalités locales de la MRC.

Ce projet de règlement, ainsi que le document indiquant la nature des modifications que la municipalité concernée devra apporter à sa réglementation d'urbanisme sont disponibles, pour consultation, sur demande. Pour toute information sur le projet de règlement, vous pouvez communiquer avec madame Julie Dumont, directrice du service de l'aménagement à la MRC de Bécancour, au numéro de téléphone 819-298-2070 ou par courriel au j.dumont@mrCBCancour.qc.ca.

Le comité d'aménagement de la MRC de Bécancour entendra, lors de cette assemblée publique du 14 septembre 2026, toute personne ou tout organisme intéressé à lui faire part de commentaires ou à déposer un mémoire concernant ce projet de modification au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

Donné à Bécancour, ce 19^e jour du mois d'août 2026.

Valérie Le Jeune
Greffière-trésorière adjointe